

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
HÔTEL DE VILLE	
Demande déposée le 07/07/2010	
Complétée le 07/07/2010	
Par :	COMMUNE DE YERRES
Demeurant à :	0060 rue CHARLES DE GAULLE 91330 YERRES
Représenté par :	
Pour :	Restructuration de la maternelle La Garenne création d'une micro crèche
Sur un terrain sis à :	30 Rue MORIN Yerres

Reference dossier
N° AT 91691 10 10008

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication
le 22/9/10
le 23/9/10
Le Maire



Le Maire,

Vu la demande susvisée ;
Vu le code de la Construction et de l'Habitation,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la DDEA DTA - Commission d'arrondissement pour l'accessibilité et la Sécurité du 06/08/2010
Vu l'avis favorable du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 09/08/2010

ARRETE

Article 1 : La demande de travaux est **ACCORDEE**.


Article 2 : Le bénéficiaire des travaux devra se conformer strictement aux prescriptions contenues dans l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- L'intéressé,
- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Yerres, Le 21 septembre 2010


Nicolas DUPONT-AIGNAN,
Président de la Communauté d'Agglomération
d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

